

**P.V de la réunion de l'ASBL UP Beyne-Heusay du 12 novembre 2024.**

**Présents :**

**L'abbé Runezerwa Denis, De Backre Paul, Diepart Pierre-Henri, Gilbert François, Hindryckx Marcelle, Jehay Marie-Ange, Kaiser Edgard, Maréchal Marie, Offermans Jacques**

**Excusé : Carion Robert**

**Démissionnaire : Dubois Jean-Marie,  
Monsieur Dubois ne désire plus être considéré comme membre de l'ASBL.**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Présentation des membres.
- 2- Lecture du ROI et remarques : Chacun lira le ROI et enverras ses remarques pour la prochaine réunion.  
Précision au sujet de CEUP :
- 3- Finances :
  - a- Ouverture d'un compte courant Central au nom de l'ASBL UP Beyne-Heusay. Ce compte reçoit les casuels (Baptêmes, Mariages, Funérailles) et leurs collectes.
  - b- Ouverture d'un compte courant au nom de L'ASBL UP B-H Collectes. Ce compte reçoit les collectes ordinaires, prescrites et spéciales. Ensuite tous les trois mois, le trésorier fait les répartitions : F.E. Caisse Centrale, Œuvres Paroissiales, Évêchés (pour les prescrites).
  - c- Les gestionnaires des Œuvres Paroissiales, actuellement, rien ne change !
  - d- Les intentions de messes et Fondations : 7 euros pour le célébrant et si plusieurs intentions, le solde est versé à l'évêché.  
  
Le trésorier est chargé de signaler s'il remarque un manque financièrement.
  - e- Qui récoltent les collectes ?  
Actuellement, rien ne change.
- 4- Mise en place d'un (e) secrétaire !  
  
Les avis sont partagés.  
Il est demandé à l'abbé Denis de définir les fonctions de cette personne.  
L'abbé Denis a des difficultés au niveau des encodages baptêmes, mariages, funérailles et répondre aux demandes extérieures.  
Deux demi-journées par semaine  
Rémunération : reste à définir ...
- 5- Achat d'un ordinateur :

L'ASBL est accord t'intervenir avec la FE ND2V au moment de l'achat de l'ordinateur par la FE. Quote-part de l'intervention de chaque partie : 50% ASBL – 50% FE.

- 6- Alarme placée au presbytère de Heusay :  
L'abbé Denis signale que le presbytère à Heusay sert d'habitat privé mais également il sert professionnellement !  
Exceptionnellement, l'ASBL va payer l'entretien.  
La secrétaire s'engage à envoyer un courrier à la société Klinkenberg pour résilier le contrat.
- 7- Versement d'un don de 2.000 euros à Saint-Vincent, L'assemblée est d'accord mais à l'avenir prévenir les personnes concernées.
- 8- La photocopieuse est entretenue par la maison Marcel Heens. Un contrat a été établi à l'achat de celle-ci le 13 octobre 2022 ; le forfait actuel est de 118,42 avec TVA plus 0.0103 pour copie noire et 0,0927 copie couleur. Il consiste à l'entretien, les pièces, la main d'œuvre, les frais de déplacement et les consommables à l'exception du papier et des agrafes. Chaque équipe a reçu un code et sait contrôler le nombre de copies faites.
- 9- Prochaine réunion : le mardi 11 mars 2025.

Marie Maréchal,  
Secrétaire